Image not found or type unknown

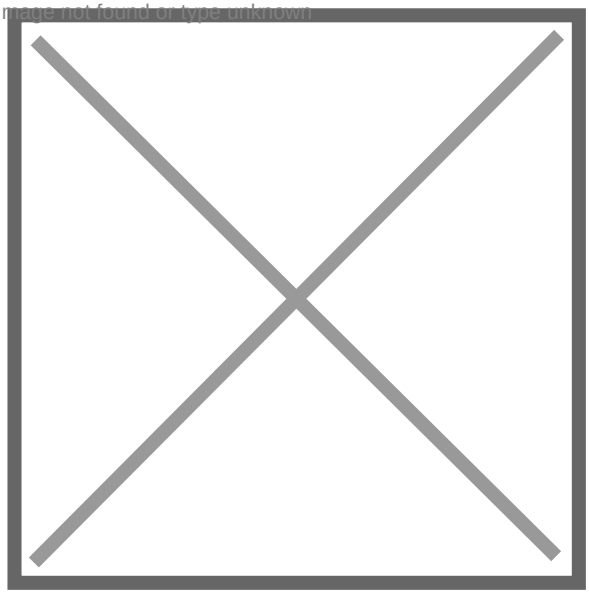

Vente de bien .compromis de vente falsifié

Par **grignon**, le **25/09/2008** à **13:54**

j'ai signé en tant que vendeur un compromis de vente pour une maison ,puis comme convenu avec l'agence ,je leur ai adressé l'exemplaire pour signature de l'acheteur. N'ayant pas de nouvelles au bout de huit jours ,j'ai demandé à l'agence une copie du document signé
je l'ai recu mais j'ai pu constater que
1°) il n'est pas daté
2°) La clause concernant le depot de garantie sur un compte sequestre a été annulée (rature sur le paragraphe et apposition d'une mention manuscrite mensongere (le vendeur et l'acheteur ont convenu .....)
3°) un seul des deux acheteurs a paraphé les pages mais deux signatures (identiques) cloturent le document sans mention ni trace d'une quelconquedelegation.etant par ailleurs en litige avec cette agence , je desire annuller ce compromis de vente falsifié. le puisje?
merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés